

Mon honorable ami peut être assuré que le Gouvernement canadien n'a aucunement l'intention de confier à d'autres le contrôle de la production au pays. La poursuite efficace de l'effort de guerre des Nations Unies, cependant, exige l'organisation soignée de la production et de la distribution sur une base interalliée, et les nouvelles commissions à Washington ont été créées par M. Roosevelt et M. Churchill dans le but de combler les lacunes qui existaient dans les accords antérieurs.

Cela devrait répondre, je crois, à la demande de renseignements de mon honorable ami.

Je désire maintenant déclarer à l'honorable sénateur de Saskatchewan-Ouest-Central (l'honorable M. Aseltine), en réponse à sa demande de renseignements concernant l'entreposage du grain, que la question a fait et fait encore l'objet d'une étude de la part du Gouvernement. Nous aurons un énorme report qu'il faudra entreposer. Il est très difficile de se procurer le bois de charpente nécessaire à la construction de nouveaux entrepôts, et il semble que l'excédent de grain devra être emmagasiné sur les fermes pour être transporté plus tard à mesure que l'espace sera disponible dans les élévateurs.

L'honorable A. D. McRAE: Honorables sénateurs, je remercie l'honorable leader de cette Chambre de l'explication qu'il vient de donner. Si j'ai bien saisi, aucun changement n'est survenu dans la procédure suivie dans le passé relativement à l'expédition de nos produits en Grande-Bretagne. Je n'ai qu'une proposition à soumettre à l'honorable leader. Il serait bon, je crois, que nous soyons représentés sur les commissions qu'il a mentionnées, afin que nos intérêts soient protégés en tout temps.

L'honorable M. KING: Je crois que l'on s'occupe actuellement de la question.

L'honorable M. ASELTINE: Je demanderai à l'honorable leader de la Chambre si une aide quelconque sera fournie aux cultivateurs pour l'aménagement d'entrepôts. Je mentionne ce fait parce que dans certaines parties de l'Ouest, qui n'ont pas eu de récolte depuis longtemps, les entrepôts sont rares et doivent être construits. Même si les cultivateurs de ces régions sont en mesure d'obtenir du bois de charpente et d'autres matériaux de construction, le Gouvernement devra, je crois, leur venir en aide dans la construction de ces entrepôts. C'est ce qui m'inquiétait tout particulièrement hier.

L'honorable M. KING: Le Gouvernement étudie cet aspect de la question.

L'hon. M. KING.

BILL DE DIVORCE TAFFERT

TROISIÈME LECTURE—RENOI

L'ordre appelle:

Troisième lecture du bill E4, intitulé loi pour faire droit à William Taffert.—L'hon. M. Aseltine.

L'honorable M. MURDOCK: Honorables sénateurs, je me sens un peu timide en prenant la parole sur cette question, mais puis-je demander que l'on me remette le compte rendu de ce qui s'est produit hier soir avant d'aller plus loin? J'ai attendu avec hâte un exemplaire des *Débats* d'hier, mais on me dit que ces derniers ne sont pas encore imprimés et ne seront peut-être pas distribués avant cinq heures. Avons-nous droit d'obtenir le compte rendu avant de procéder, ou me dira-t-on encore un fois que j'enfreins le Règlement? J'attends une décision à ce sujet.

L'honorable M. KING: L'honorable sénateur devrait, je crois, avoir le compte rendu de ses remarques, et je propose que l'article soit réservé jusqu'à demain.

Son Honneur le PRÉSIDENT: Plaît-il aux honorables sénateurs d'adopter la proposition? La motion est adoptée et la proposition renvoyée à demain.

BILL CONCERNANT LA TAXE SUR LES SURPLUS DE BÉNÉFICES

DEUXIÈME LECTURE

L'honorable J. H. KING propose la deuxième lecture du bill 122, intitulé: loi modifiant la loi de 1940 sur les surplus de bénéfices.

—Honorables sénateurs, le présent bill contient un certain nombre d'amendements à la loi de 1940 sur les surplus de bénéfices. Les honorables sénateurs savent très bien, je n'en doute pas, que le Gouvernement a suivi le plan britannique, en ce que, bien qu'une taxe de 100 p. 100 frappe les surplus de bénéfices, le contribuable se verra rembourser, quelque temps après la guerre, 20 p. 100 du montant versé.

C'est là la seule déclaration que je désire faire. Mais j'ai prié mon honorable ami de Wellington (l'honorable M. Howard) qui est familier avec le rouage et l'application de la loi, de bien vouloir ajouter à cette explication.

L'honorable M. BALLANTYNE: Avant que l'honorable sénateur de Wellington ne prenne la parole, puis-je faire remarquer que bien qu'il soit vrai qu'en Grande-Bretagne la taxe sur les surplus de bénéfices soit de 100 p. 100, dont 20 p. 100 remboursables après la guerre, il n'existe pas de taxe sur les corporations dans ce pays. C'est là une grande différence.